

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE AUX FINS DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 19-2017, VISANT LA MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 4-91, AFIN DE PRÉCISER LES DISPOSITIONS RELATIVES AUX CONSTRUCTIONS ACCESSOIRES AUX HABITATIONS ET DE MODIFIER LA DATE POUR L'INSTALLATION DES ABRIS D'AUTOMOBILES TEMPORAIRES

AVIS est, par les présentes, donné par le soussigné, à toutes les personnes habiles à voter et susceptibles d'être intéressées :

QUE le conseil municipal, lors d'une séance ordinaire tenue le 5 septembre 2017, a adopté le projet de règlement numéro 19-2017, visant la modification du Règlement de zonage numéro 4-91, afin de préciser les dispositions relatives aux constructions accessoires aux habitations et de modifier la date pour l'installation des abris d'automobiles temporaires.

QUE ce projet de règlement sera soumis à une consultation lors d'une assemblée publique qui sera tenue par le conseil municipal, le 4 décembre 2017 à 19 h 30, à la salle municipale, au 1110 chemin Principal, à Saint-Joseph-du-Lac;

QU'au cours de cette assemblée publique, le maire expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet;

QUE ce projet de règlement est disponible pour consultation au bureau du directeur général, au bureau municipal, au 1110 chemin Principal, pendant les heures d'ouverture de bureau en vigueur.

DONNÉ, à Saint-Joseph-du-Lac, ce 15 novembre 2017.

Stéphane Giguère Directeur général